



Québec, le 26 mai 2005

214

DQ7

Projets d'amélioration de la route 175
des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TEWK 6211-06-042

Envoi par courrier et par courriel

Madame Chantal Dubreuil
Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Faune Québec
365, 55^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7

Objet : Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

Madame,

Afin de respecter le principe directeur d'aucune perte nette de la capacité de production des habitats de la *Politique de gestion de l'habitat du poisson* de Pêches et Océans Canada, le ministère des Transports du Québec propose des projets de compensation dans les rivières des Hurons et Hibou dans le secteur de Stoneham (document DA13b) et au lac Beloeil, dans la réserve faunique des Laurentides (document déposé DA5a). Les compensations incluent notamment la réhabilitation de sites dégradés, l'aménagement de frayères et la création d'herbier aquatiques destinés à servir d'abris et de zone d'alimentation au poisson.

1. Pour prendre en compte d'éventuelles incertitudes relatives au succès de la restauration et de la création d'habitats, les superficies de compensation devraient-elles être différentes des superficies de pertes ? Quelle serait la marge de sécurité adéquate à prévoir, et ce, pour chacun des secteurs visés, soit la réserve faunique des Laurentides et le secteur de Stoneham ?

Le ministère des Transports du Québec demande que l'excédent de superficies d'habitats du poisson créées au lac Beloeil (par rapport aux superficies réellement utilisées à la fin des travaux), soit reconnu comme réserve de compensation. Il souhaite que cette réserve soit applicable pour des travaux à venir sur les routes 169 et 381 et pour des travaux ultérieurs sur la route 175 (documents déposés DA5.1a et DA19a, p. 20).

2. Selon Faune Québec, quelles devraient être les modalités d'utilisation d'une telle réserve de compensation pour l'habitat du poisson ? Quelles seraient les balises temporelles et géographiques de l'usage d'une telle réserve ? Pourrait-elle être utilisée dans une autre région écologique, géographique ou administrative ?

Le ministère des Transports du Québec a réalisé une analyse de la problématique des collisions avec la grande faune le long de la route 175 (documents déposés PR3.3a et DA14b). Lors de la première partie de l'audience, il a présenté un plan d'intervention pour prévenir les collisions avec la grande faune entre les kilomètres 84 et 227 de la route 175 (document déposé DA20a).

...2/

3. Quel est l'avis de Faune Québec sur l'efficacité du programme d'intervention proposé ?

Dans le rapport ANALYSE GLOBALE DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA GRANDE FAUNE ET LA ROUTE 175 ENTRE LES KILOMÈTRES 74 et 84, il est précisé que selon les expériences et les résultats obtenus dans l'Ouest canadien et en Europe, « une distance de 5 kilomètres entre chaque passage est considérée comme minimale » pour maintenir les processus écologiques et assurer les mouvements de part et d'autre de la clôture par la faune. (document déposé DA14b, p. 19). Cependant, d'après le plan d'intervention présenté pour les kilomètres 84 à 227, il est prévu que la longueur des tronçons de clôture sans ouverture ni passage excéderait 5 kilomètres à quatre endroits (document déposé DA20a, p. 7 et 8). Ce serait le cas entre les kilomètres 84 et 94,6 (10,6 km), entre les kilomètres 94,6 et 109 (14,4 km), entre les kilomètres 190 et 198,1 (8,1 km) et entre les kilomètres 198,1 et 210 (11,9 km).

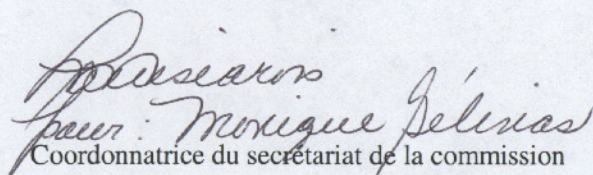
4. Dans le but d'éviter la fragmentation des habitats, quelle serait pour Faune Québec, la distance souhaitable entre les ouvertures ou passages le long des clôtures ?

Dans le cas particulier du caribou des bois de la réserve faunique des Laurentides, Faune Québec s'est dite très préoccupée par la précarité de la harde (document déposé DT3, p. 78 et 79). Elle estime que les principaux problèmes associés à la route 175 seraient les mortalités à cause des collisions routières et le cloisonnement de leur habitat. Pour prévenir les collisions avec le caribou, le ministère des Transports du Québec propose d'installer des panneaux avertisseurs des kilomètres 117 à 127 et des kilomètres 139 à 144. Il propose aussi d'aménager un passage pour la grande faune au kilomètre 128,4 (document déposé DA20a, p. 7).

5. Pour Faune Québec, les interventions proposées par le ministère des Transports du Québec permettraient-elles de protéger adéquatement la population de caribou des impacts de la route 175 ? D'autres interventions sont-elles souhaitables ? Préciser.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.


pour : Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission